



# Dossier de presse

Date : jeudi 07.03.2024  
Embargo 09h15

---

## Rapport de gestion : lignes directrices, objets, mesures

**Une vue d'ensemble des principaux objets du Conseil fédéral et des mesures mises en œuvre en 2023.**

### **Lignes directrices**

Le Conseil fédéral s'est fixé trois lignes directrices pour la législature 2019 à 2023 :

- la Suisse assure sa prospérité et saisit les chances qu'offrent le numérique et le développement durable,
- elle soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale,
- enfin, elle assure la sécurité, s'engage pour la protection du climat et des ressources naturelles et agit en partenaire fiable sur le plan international.

### **Ligne directrice 1 : prospérité, numérisation et développement durable**

Le Conseil fédéral a fixé des priorités très différentes en 2023 pour atteindre les objectifs qui relèvent de la ligne directrice 1, puisque la garantie de la prospérité passe par six objectifs touchant des domaines aussi variés que les finances, l'économie, les transports, la numérisation ou la formation.

#### Marchés financiers

Le rapport « Finance numérique : champs d'action 2022+ » a été publié le 2 février 2022. Il identifie douze champs d'action concrets associés à des mesures spécifiques. Le Conseil fédéral a pris acte en 2023 d'une note d'information sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures à prendre dans trois champs d'action (intelligence artificielle, création d'une plateforme de l'innovation, cybersécurité). Il a également décidé de poursuivre le développement des scores climatiques suisses (*Swiss Climate Scores*). Introduits en 2022 sur une base volontaire, ces scores fournissent aux investisseurs institutionnels ou privés des informations fiables et comparables sur le degré de compatibilité de leurs placements financiers avec les objectifs climatiques internationaux.

#### Banques

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 une modification de l'ordonnance sur les fonds propres et l'a mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le projet intègre dans le droit suisse le dispositif finalisé de Bâle III adopté par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Le Conseil fédéral a en outre

adopté le message relatif à la mise en place d'un mécanisme public de garantie des liquidités pour les banques d'importance systémique, après en avoir déjà fixé les grandes lignes en mars 2022. Ce mécanisme, qui vise à renforcer la stabilité du secteur financier, a été mis en œuvre par voie d'ordonnance en mars 2023, à la suite de la reprise de Credit Suisse par UBS. Le message permettra de transposer dans le droit ordinaire tant les bases sur lesquelles il repose que les dispositions de l'ordonnance qui restent nécessaires.

### Fiscalité

Le Conseil fédéral a pris acte en 2023 des résultats de la consultation sur le projet de modification des dispositions régissant les déductions des frais professionnels pour les personnes exerçant une activité lucrative dépendante. Ce projet vise à simplifier la déduction de ces frais et à traiter les différentes formes de travail sur un pied d'égalité. Les résultats de la consultation montrent la nécessité de réviser le système de déduction des frais professionnels. Le Conseil fédéral a en outre fixé les grandes lignes du message à venir.

### Personnel de la Confédération

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 la stratégie concernant le personnel de l'administration fédérale pour les années 2024 à 2027. La stratégie se concentre sur l'évolution démographique dans l'environnement de travail numérique. Le Conseil fédéral a en outre approuvé une première ébauche d'optimisation du système salarial appliqué au sein de l'administration fédérale, notamment les valeurs de référence proposées, et donné son aval à la suite de la procédure. Le projet vise notamment à dissocier l'évolution salariale de l'évaluation des prestations.

### Économie

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 l'ordonnance sur l'imposition minimale des grands groupes d'entreprises. L'impôt complémentaire national qu'elle introduit, perçu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, permet à la Suisse d'appliquer un taux d'imposition minimal de 15 % pour les grands groupes d'entreprises actifs à l'échelle internationale qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros. Le Conseil fédéral a également adopté le message sur la promotion économique pour les années 2024 à 2027, par lequel il entend encore accentuer les efforts en faveur des PME et des régions du pays et valoriser les thématiques du développement durable et de la numérisation.

### Aides financières liées au COVID-19

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 le rapport « Aides COVID-19 pour les cas de rigueur ». Les aides en question ont soutenu des entreprises ayant subi une perte importante de chiffre d'affaires durant la pandémie. Le rapport montre que cet instrument a été efficace et qu'il a grandement contribué à aider les entreprises à surmonter la crise.

### Numérisation

Le Conseil fédéral a pris acte en 2023 de différentes options pour assurer la collaboration nécessaire à la transformation numérique de l'administration. Il a adopté en outre la stratégie Administration fédérale numérique, qui donne un cadre aux projets de transformation numérique au sein de l'administration fédérale et mise sur une approche agile, le message concernant la nouvelle loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques et le message concernant la loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques. Ce dernier projet vise à simplifier la gestion des adresses en créant un service national des adresses.

### Géoinformation et géologie

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 le message concernant la modification de la loi sur la géoinformation. Les nouveautés introduites par cette modification contraignent les détenteurs de données sur le sous-sol à mettre ces informations à la disposition de la Confédération et des cantons pour les besoins des relevés géologiques nationaux. L'utilisation durable des géoressources et de l'espace souterrain repose sur la disponibilité de ces données.

### Commerce et économie extérieure

Le Conseil fédéral a approuvé en 2023 l'accord signé entre la Suisse et le Royaume-Uni dans le domaine des services financiers. Cet accord reconnaît l'équivalence du cadre réglementaire des deux pays dans le domaine des banques, des services d'investissement, des assurances, de la gestion de fortune et des infrastructures des marchés financiers pour la clientèle professionnelle.

### Formation et recherche

Le Conseil fédéral a ouvert en 2023 la consultation sur le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2025 à 2028 (message FRI). La politique FRI de la Confédération crée des perspectives durables pour les individus, la société et l'économie. Le Conseil fédéral a également adopté le message relatif à la loi fédérale sur les tâches, l'organisation et le financement de l'Agence suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité en matière de formation (loi sur Movetia) et décidé des mesures transitoires relatives au « paquet » Horizon 2021–2027 pour les appels à projets 2023.

### Transports

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 le message concernant une modification de la loi sur les chemins de fer, qui vise à renforcer le transport ferroviaire transfrontalier à long terme, la nouvelle stratégie à long terme Perspective RAIL 2050 et le message relatif à l'état d'avancement des étapes d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire.

## **Ligne directrice 2 : cohésion nationale et coopération internationale**

En ce qui concerne la ligne directrice 2, consacrée à la cohésion nationale et à la coopération internationale, le Conseil fédéral a mis l'accent en 2023 sur les domaines de la santé, des affaires sociales, de la culture et des droits de l'homme.

### Culture

Le Conseil fédéral a ouvert en 2023 la consultation sur le message culture 2025–2028. Il a défini six champs d'action qui concernent l'ensemble du secteur culturel, parmi lesquels la transformation numérique, les conditions de travail, la durabilité et le renforcement de la coopération dans le domaine de la culture. Il a également adopté le rapport sur les conditions-cadres d'une exposition nationale. Ce document précise entre autres les rôles des différents acteurs, esquisse la procédure qui sera suivie par la Confédération et présente des réflexions sur un processus d'examen et de sélection éventuelle d'un projet en vue d'une nouvelle exposition nationale.

### Jeunesse

Le Conseil fédéral a ouvert en 2023 la consultation relative à l'ordonnance de mise en œuvre de la loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo. Cette loi harmonise à l'échelle du pays le système de classification et de contrôle d'âge en matière d'accès aux films et jeux vidéo.

### Famille

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 le message relatif à la modification de la loi sur les allocations familiales. Cette modification vise à ce que tous les employeurs et tous les indépendants financent les allocations familiales à parts égales.

### Société

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 la modification du règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants et l'a mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La réforme AVS 21 vise à stabiliser l'AVS et à maintenir le niveau des rentes. L'âge de la retraite est désormais de 65 ans, pour les hommes comme pour les femmes. Le Conseil fédéral a également adopté un rapport sur l'évolution démographique et les relations intergénérationnelles. Ce document donne un aperçu des travaux que mène la Confédération concernant les changements démographiques et leurs répercussions sur les différents domaines politiques et concernant les relations entre les générations.

## Social

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 une modification du règlement sur l'assurance-invalidité et l'a mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette modification améliorera la méthode d'évaluation du taux d'invalidité des assurés dont il est impossible de comparer les revenus effectifs avant et après la survenance de l'invalidité.

## Santé

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 un message concernant la modification de la loi sur la transplantation. Le projet permettra de mieux surveiller la qualité des organes, des tissus et des cellules de manière à réduire le risque de transmission de maladies. Par ailleurs, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques. Cette révision vise à accroître la sécurité de la médication en recourant davantage aux outils numériques. Enfin, le Conseil fédéral a ouvert la consultation concernant une révision partielle de la loi sur les épidémies. Celle-ci permettra à la Confédération et aux cantons de collaborer étroitement pour protéger la santé de la population contre les futures menaces que représentent les maladies transmissibles ou les résistances aux antibiotiques et de prendre à temps les mesures préventives qui s'imposent.

## Soins

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 la révision de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (mesures visant à freiner la hausse des coûts – volet 1b) et l'a mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'introduction d'un système de surveillance des coûts dans les conventions tarifaires obligera les fournisseurs de prestations et les assureurs à prévoir des mesures en cas de hausse excessive des coûts.

## Transformation numérique du système de santé

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 le programme de promotion de la transformation numérique dans le système de santé. L'objectif est d'accélérer la numérisation du système de santé et de renforcer les liens entre les acteurs. Le Conseil fédéral a par ailleurs ouvert la consultation relative à la révision de la loi fédérale sur le dossier électronique du patient. Toutes les informations pertinentes pour un traitement peuvent être déposées dans le dossier et être consultées en tout temps.

## Europe

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 un projet de mandat de négociation avec l'UE. Le mandat contient les lignes directrices de négociation. Le Conseil fédéral a par ailleurs approuvé en 2022 huit accords bilatéraux de mise en œuvre du volet cohésion de la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE. Les cinq autres accords (Lettonie, Lituanie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) ont fait l'objet d'une procédure d'approbation simplifiée. Le Conseil fédéral en a été informé.

## Politique extérieure

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 une stratégie régionale pour les pays de l'Asie du Sud-Est. L'importance de cette région ne cesse de croître, les onze pays qui la composent formant tous ensemble la cinquième économie mondiale. La stratégie permet à la Suisse de diversifier ses relations en Asie-Pacifique. Le Conseil fédéral a par ailleurs décidé de soutenir le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) à hauteur de 68 millions pour les années 2023 à 2024, afin qu'il puisse faire face à un flux sans précédent de personnes obligées de quitter leur foyer en raison de conflits. À la suite des attaques terroristes du 7 octobre 2023 et de la réaction militaire d'Israël, il a également proposé d'attribuer 90 millions de francs supplémentaires pour l'aide humanitaire d'urgence dans la région.

## Droits de l'homme

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 sa position sur les recommandations faites à la Suisse lors de son quatrième Examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Sur les 317 recommandations, il en accepte 209. Il accepte notamment des recommandations portant sur la lutte contre les violences faites aux femmes en raison de leur sexe, sur une meilleure représentation des femmes aux postes décisionnels, sur le renforcement des mesures

contre les discours de haine et la discrimination, notamment la sensibilisation à la discrimination raciale, et sur l'inclusion des handicapés.

### **Ligne directrice 3 : sécurité au sens large, protection du climat et des ressources naturelles**

En ce qui concerne la ligne directrice 3, qui porte sur la sécurité et la nature au sens large, le Conseil fédéral s'est concentré en 2023 sur des décisions importantes dans le domaine de la sécurité. Il a également pris de nombreuses décisions concernant l'énergie et s'est occupé de questions relatives à la cybersécurité.

#### Migration

Le Conseil fédéral a adopté en 2023 le programme de réinstallation pour les années 2024 et 2025. La Suisse pourra ainsi accueillir, durant ces deux ans, 1600 réfugiés particulièrement vulnérables qui se trouvent en situation précaire dans leur pays de premier accueil. Le programme ne sera toutefois activé qu'en concertation avec les cantons et les communes. Le Conseil fédéral a en outre pris acte du rapport final « reFRONT – Analyse de la collaboration dans le domaine du contrôle aux frontières ». Les recommandations qui y sont formulées visent à intensifier la collaboration entre les différentes autorités chargées du contrôle aux frontières, à la rendre plus efficace et à renforcer le cadre institutionnel dans lequel elle s'inscrit.

#### Criminalité

Le Conseil fédéral a mis en consultation en 2023 un projet de loi visant à améliorer la lutte contre le blanchiment d'argent. L'introduction d'un registre fédéral des ayants droit économiques, d'obligations de diligence applicables aux membres des professions juridiques qui exercent des activités particulièrement risquées et d'autres mesures renforcera l'intégrité et la compétitivité de la place financière et de l'économie suisse.

#### Sécurité

Le Conseil fédéral a chargé la Chancellerie fédérale en 2023 d'organiser l'exercice intégré 2025 en collaboration avec le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et les cantons. La Confédération et les cantons s'exercent à cette occasion à la gestion de situations de crise comportant différents aspects thématiques, en réseau et en collaboration avec des tiers. Le Conseil fédéral a également adopté le message sur l'armée 2023, par lequel il propose au Parlement des crédits d'engagement à hauteur de 1,9 milliard de francs. Ces crédits permettront notamment d'acquérir davantage de chars de grenadiers à roues et de munitions pour les forces terrestres et d'augmenter les capacités du nouveau système de défense sol-air Patriot. Par ailleurs, la cyberdéfense sera renforcée et le parc immobilier modernisé. Le Conseil fédéral a également décidé de mettre en vigueur la loi sur la sécurité de l'information et ses quatre ordonnances d'exécution au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les exigences minimales en matière de sécurité des informations que fixent ces actes pour l'ensemble des autorités et des organisations de la Confédération se fondent sur des normes internationales.

#### Énergie

Le Conseil fédéral a ouvert en 2022 la consultation concernant la loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie et adopté le message correspondant en 2023 après avoir pris acte des résultats de la consultation. La nouvelle loi soumet les participants au marché à un certain nombre d'obligations, notamment l'enregistrement auprès de l'autorité de surveillance, la communication des informations nécessaires à la surveillance du marché et la publication d'informations privilégiées. Elle vise également à prévenir et au besoin à sanctionner les comportements de marché illicites tels que l'exploitation et la divulgation d'informations privilégiées ou les manipulations de marché. Le Conseil fédéral a également adopté le rapport « Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 », qui préconise une transition progressive vers des transports sans énergie fossile d'ici 2050, de manière coordonnée avec l'UE et en prenant des mesures analogues, et le message sur une

modification de la loi sur l'énergie, qui vise notamment à raccourcir les procédures d'autorisation pour les grandes installations et à simplifier le processus de planification pour l'extension du réseau électrique.

### Environnement

Le Conseil fédéral a approuvé en 2023 pour soumission au Parlement le crédit d'engagement pour l'assainissement des sites contaminés. Son montant pour la période 2024 à 2029 est de 265 millions de francs, soit 25 millions de plus que la période précédente. Le crédit est financé par les recettes de la taxe pour l'assainissement des sites contaminés. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté une modification de l'ordonnance sur la chasse afin de faciliter le tir de loups. Les effectifs croissants du carnassier lancent en effet des défis considérables en particulier aux régions de montagne.

### Durabilité

Le Conseil fédéral a pris acte en 2023 du rapport « Impact du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse ». L'analyse d'impact du plan d'action (2017–2023) montre que de nombreuses mesures visant à protéger la nature ont été prises ou sont déjà mises en œuvre. Le Conseil fédéral a décidé, sur cette base, de prolonger d'une année sa première phase de mise en œuvre (jusqu'à fin 2024), d'élaborer un plan de mesures pour la deuxième phase (2025–2030) et de réexaminer les objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse.

### Cyberrisques

Après que le Conseil fédéral a adapté en 2023 les bases légales nécessaires, le Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) a vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le SEPOS effectue en gros les tâches qui étaient les siennes sous l'appellation de Centre national pour la cybersécurité. En sa qualité de centre de compétences de la Confédération en matière de cybermenaces, il reste le premier interlocuteur des entreprises, des administrations, des établissements de formation et de la population dans ce domaine. Le Conseil fédéral a en outre adopté la nouvelle cyberstratégie nationale, qui expose les objectifs que la Confédération et les cantons entendent fixer et les mesures qu'ils entendent prendre en collaboration avec les milieux économiques et les hautes écoles dans ce domaine.